

La séance adulte

LE LIEU DE PRATIQUE



L'accès à l'établissement est autorisé par la collectivité.



Vigilance quant à l'entrée et à la sortie des personnes (gestion du flux).



Les vestiaires sont accessibles dans le respect de la distanciation physique.

LA SÉANCE



Un registre des pratiquants présents à la séance est tenu et une note d'information est remise à chaque participant.



Respect d'une distance de 2m entre les participants.



Les pratiquants et l'animateur se lavent les mains à l'aide d'un gel hydroalcoolique personnel.



Le matériel est de préférence personnel. Pas de prêt de matériel entre pratiquants.

À L'ISSUE DE LA SÉANCE



Les pratiquants et l'animateur se lavent les mains. La salle est si possible aérée et le matériel collectif désinfecté.



Un temps est prévu entre deux séances pour la gestion des pratiquants entrants et sortants.